



## FLASH INFO

A l'attention du service de la Paie

### Rappels heures supplémentaires – Rappels indemnités élus – Cotisation A.T Cotisations CPA

Le présent Flash Info illustre les nouvelles possibilités offertes par l'utilisation des champs « Méthode » dans le paramétrage des rubriques de paie. Pour plus de détails reportez vous à la FAQ sur ce sujet.

Un nouveau patch est disponible sur le site AFI [www.afi-sa.net](http://www.afi-sa.net) pour l'application de ces différents points sur votre paie d'avril 2008, il se trouve à l'adresse suivante :

[www.afi-sa.fr/pub/patchpaie2.exe](http://www.afi-sa.fr/pub/patchpaie2.exe)

Après installation de ce patch, votre version de paie devra être :

**Winpaie 3.13.6 – Moteur 114 ( A vérifier dans Base – A propos)**

#### 1) Rappel sur les heures supplémentaires suite à l'augmentation du 01/03/2008

Le décret No 2008-199 du 27 février 2008 revalorise la rémunération des heures supplémentaires de certains fonctionnaires à compter du **1er janvier 2008**, ce qui signifie que les heures supplémentaires effectuées à partir de cette date doivent faire l'objet d'un rappel de taux.

Voici la procédure à suivre pour appliquer ces rappels

- 1) Créer la rubrique **2298 – Rappel heures supplémentaires** comme suit :
  - Ne rien saisir dans les valeurs 1 à 5.
  - Type ligne et code saisie / impression : NA – 13
  - Zone cumul ouvrier : 33
  - Méthode 1 :  $TO=(SI+IR)*18$
  - Méthode 2 : /15167
  - Cocher '**Imposable moins**' pour que le montant du rappel soit défiscalisé.
- 2) Créer la rubrique **2498 – Rappel heures de dimanches** comme suit :
  - Ne rien saisir dans les valeurs 1 à 5.
  - Type ligne et code saisie / impression : NA – 13
  - Zone cumul ouvrier : 34
  - Méthode 1 :  $TO=(SI+IR)*30$
  - Méthode 2 : /15167
  - Cocher '**Imposable moins**' pour que le montant du rappel soit défiscalisé.

3) Créer la rubrique **2598 – Rappel heures de nuits** comme suit :

- Ne rien saisir dans les valeurs 1 à 5.
- Type ligne et code saisie / impression : NA – 13
- Zone cumul ouvrier : 35
- Méthode 1 :  $TO=(SI+IR)*36$
- Méthode 2 : /15167
- Cocher '**Imposable moins**' pour que le montant du rappel soit défiscalisé.

Cette méthode va permettre de calculer automatiquement la différence de taux entre la valeur calculée en janvier ou février (avec le multiplicateur 1.07) et celle qui aurait dû être calculée (avec le multiplicateur 1.25).

## 4) Saisir dans les variables des agents la rubrique de rappel, avec dans la zone base le nombre d'heures de rappel.

**2) Rappel pour les indemnités des élus**

Si vous n'avez pas pu le faire sur le mois de mars , pour les nouveaux élus et les sortants vous devez faire des rappels en avril 2008 (en plus ou en moins).

## a) Créer la rubrique 1409 – Rappel indemnité élus, codifiée de la façon suivante :

- Valeur 1 = 0
- Valeur 2 = 0
- Valeur 3 = 0
- T. Ligne/Montant = NA
- Saisie/Imp = 43
- Méthode 1= **MONTANT=SM\*12 (ou 12 correspond au nombre de jours de rappel, à ajuster selon vos besoins)**
- Méthode 2 = /30

b) Saisir la rubrique 1409 dans l'onglet « variables » , **avec un montant de zéro**, le logiciel calculera **automatiquement** le montant du rappel.**3) Information sur la cotisation A.T.**

La loi de finances 2008 a généralisé la base de calcul des accidents du travail à la base sécurité sociale sur la totalité.

Cette mesure touche toutes les catégories exonérées y compris les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour déclencher la cotisation AT sur les catégories qui en étaient jusque là exonérées, comme les contrats d'accompagnement à l'emploi, les contrats d'avenir, consulter la fiche FAQ sur le site [www.afi-sa.net](http://www.afi-sa.net)

#### 4) Information sur les cotisations CSG/RDS des agents CPA

Pour les agents CPA dont les contrats ont pris effet depuis le 11/10/2007, il n'y a plus de taux réduit pour la cotisation CSG/RDS. Celle-ci est donc de 8% (2.40 % + 5.10 % + 0.50%) .

**L'agent doit être codifié ainsi : Code exception CSG/RDS = 0**

Pour les agents CPA dont les contrats ont pris effet avant le 11/10/2007, le taux réduit s'applique toujours.

**L'agent doit être codifié ainsi : Code exception CSG/RDS = 4**

#### Annexe – Codification de la rubrique de rappel pour les heures supplémentaires

The screenshot shows the 'Rubriques' application window. The main title bar is 'Rubriques'. The menu bar includes 'Base', 'Sélection', 'Gestion', 'Outils', 'Impressions', and 'Aide'. The toolbar contains icons for adding, deleting, and searching, along with a search bar and a 'Consultation' button. The main area displays the configuration for a rubric with the number '2298' and the name 'Rappel Heures supplémentaires'. On the right, there are five 'Valeur' fields, all set to '0,0000'. Below this, there are several configuration sections: 'Codes : Type ligne/Sens et Saisie/Impression' with dropdowns for 'Type ligne' (N), 'Ajout / Déduit' (A), 'Saisie' (1), and 'Impression bulletin' (3); 'Zone cumul' with 'Ouvrier' (33), 'Patronal', and 'Base' fields; 'Enchaînement' with 'Rubrique' and 'Rubr.' fields and 'Ajouter'/'Soustraire' buttons; 'Classement' with 'Brut', 'Charges', and 'Bas' radio buttons, 'Ordre', 'Mot Clé', and 'Tri' fields; 'Identifiant' with 'Article', 'Groupe', 'DADS-U', 'Urssaf', and 'Fournis.' fields; and 'Base' with a grid of checkboxes for various social security contributions, including 'Imposable' which is checked. The Windows taskbar at the bottom shows several open applications and the system clock at 11:06.

Bonne réception  
Marie-Paule BIDOIS